

**POLICE GÉNÉRALE.**

**PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.**

*Département de la Corréze*

Registre

*1874 N° 7*

**SIGNALEMENT.**

*Le sieur Adrien Perrin*  
*curé de Boisset*

natif de *Corréze*

demeurant à *Boisset*

allant à *Olleria Espagne*

âgé de *44* ans, taille d'un mètre

*11* centimètres

cheveux

front

sourcils

yeux

nez

bouche

barbe

menton

visage

teint

**SIGNES PARTICULIERS :**

*Une cicatrice au front*  
*au dessus de l'œil*  
*gauche*

**PIÈCES DÉPOSÉES.**

FAIT à

, le *21* <sup>bre</sup> 1874.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*Perrin*



Le Maire de la ville d'Aurillac  
 certifie que rien ne s'oppose à la  
 délivrance d'un passeport pour Orléans  
 province de France (Suzanne) à M<sup>rs</sup>  
 Delmas Pierre curé de Boisset.

Aurillac ce 21 décembre 1874

Le Maire

Signalement  
 originaire de Carlat  
 demeurant à Boisset



J. Rastignacq

taille de 1<sup>m</sup> 75  
 âge de 46 ans  
 Cheveux noirs  
 front découvert  
 sourcils noirs  
 yeux châtains  
 nez ordinaire  
 bouche moyenne  
 menton à fossette  
 barbe brune  
 visage oval  
 teint coloré  
 nez part.  
 cicatrice au front  
 sur de l'œil gauche.